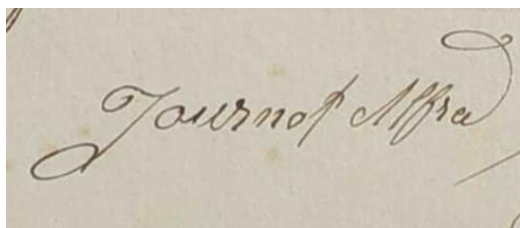


François Alfred Journot (1848 – 1924) Un casseur de pierres au pays des Sauterelles



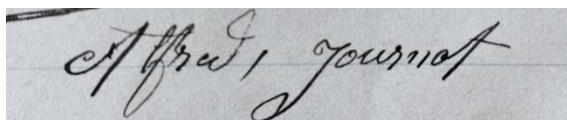
Fils de Jean-Louis Journot et de Marie Julie Cuenot, couple de cultivateurs, François « Alfred » naît le 06 juin 1848 à Noël-Cerneux. Le 4^{ème} enfant du couple qui en compte 10¹, se marie le 30 août 1875 au Bélieu avec Marie Noémie Chabod (Le Bélieu, 27.03.1850 – Noël-Cerneux, 11.11.1910). Alfred habite au Bélieu, sous Réaumont lors de son mariage en 1875, au Petit Bélieu

lors des naissances de Charles Henri le 23 mai 1876, de Marie Julie le 15 août 1877 et de Marie Stéphanie le 29 octobre 1878, au village du Bélieu pour celles de Marie Elisa le 20 novembre 1879, de Marie Cécile Judith le 23 février 1881² et de Marie Cécile le 03 juillet 1882.

Le couple et les 5 enfants quittent le Bélieu, arrivent à La Chenalotte le 25 mars 1884³ et s'installent dans une ferme au centre du village non loin de l'église.

Celui qui a perdu son frère, Charles Victor, dans ce

même village en 1881⁴, a deux autres enfants : Louis François Ulysse naît le 16 septembre 1884 et Sylvain Stéphane, le 29 juin 1886⁵. Alfred, l'un des 22 propriétaires du village⁶, cultivateur âgé de 38 ans, vit alors avec son épouse et ses enfants. La famille partage le même toit que celle de François Alphonse Parrenin, de Victorine Pretot et leur 7 enfants⁷.



Par la suite, le couple Journot a d'autres enfants mais ces derniers ne vivent pas longtemps : Charles Alphonse, né le 17 avril 1889, décède 47 jours plus tard, soit le 03 juin, Charles Ferréol né le 04 décembre 1890, décède le 14 février 1891. Enfin, Marie Noémie accouche d'un enfant mort-né le 29 juin 1894.

Lors du recensement de 1896, le chef de famille âgé de 47 ans, est casseur de pierres, son épouse, cultivatrice. Alfred vit avec son père Jean Louis âgé de 79 ans, rentier et veuf depuis 1871⁸, ses trois enfants Marie-Laure, François Ulysse, Stéphane Sylvain et un autre casseur de pierres, Constant Charles Mercier, âgé de 59 ans, journalier. L'aînée des garçons, Charles Henri⁹ revient habiter chez ses parents à La Chenalotte un peu avant 1900¹⁰.

¹ Charles Henri Journot (1876-), Marie Julie (1877-), Marie Stéphanie (1878 -), Marie Elisa (1879 – 1950), Marie Cécile Judith (1881 – 1882), Marie Cécile (1882 – 1952), Louis François Ulysse (1884 – 1957), Sylvain Stéphane (1886 – 1956).

² Marie Cécile décède le 07 juin 1882.

³ D'après la réponse du maire Paul Léon Duquet à un courrier du sous-préfet. « *Le sous-préfet de Montbéliard a l'honneur de prier monsieur le maire de La Chenalotte de vouloir faire connaître la durée exacte du séjour dans sa commune du sieur Journot Alfred qui bénéficie de l'assistance aux vieillards du Barbois* ».

⁴ Né le 05 février 1845 à Fuans, Charles Victor, alors qu'il habitait au Bélieu, décède le 03 juin 1881 sur le territoire de La Chenalotte. Il était casseur de pierres.

⁵ Décède le 23 novembre 1956.

⁶ En 1891, le nom d'Alfred Journot apparaît dans la liste des propriétaires selon la répartition des ressources pour le logement (cantonement). Il l'est l'un des 22 propriétaires Il peut proposer deux lits pour les troupes et 10 places pour les chevaux, 100 hommes et 12 chevaux peuvent être cantonnés.

⁷ Les enfants Parrenin en 1886 : Louis âgé de 10 ans, Marie 9ans, Berthe 7 ans, Lucien 6 ans, Marguerite 4 ans, Léon 3 ans, Jeanne 1 an.

⁸ Marie Julie Cuenot, née le 06 janvier 1820, décède le 17 juin 1871 au Bélieu. Quant à Jean Louis, il décède à Fuans le 26 mai 1900 à Fuans.

⁹ Charles Henri, suite au décès de Jean-Baptiste Justin Thiébaud, devient garde champêtre, prend sa fonction le 01 juillet 1901 avant de partir à Héricourt en 1902

¹⁰ Inscrit sur les listes électorales en 1900

En 1901, Alfred habite avec Marie Noémie, Henri, Cécile, François, Stéphane, tous cultivateurs. Laurent Henri Euschler, le petit-fils âgé de 4 ans, né à La Chenalotte le 10 mars 1897, enfant hors mariage de Marie Julie et d'Ernest Euschler¹¹, vit avec les grands parents. En 1903, son fils Charles Henri, cultivateur qui habite La Chenalotte, se marie le 01^{er} avril avec Henriette Léa Bresse.

En 1906, Alfred, cultivateur, vit avec son épouse et ses deux enfants François et Stéphane. Cette même année, sa fille Marie Stéphanie se marie avec Emile Guyot Guillain le 20 janvier.

Une carrière au conseil municipal

Pendant le quart de siècle qu'il passe à La Chenalotte, Alfred participe à la vie communale. Il se présente à l'élection municipale partielle de 1892 mais termine 14^{ème} avec 13 sur 32 voix. Malgré cet échec, il se représente à la nouvelle élection partielle du 08 juillet 1894. Cette fois-ci, il est élu mais, Alfred brille par ses nombreuses absences dans un contexte de tension au sein de l'équipe municipale dont témoigne l'élection d'un maire et de son premier adjoint avec seulement trois voix¹² le 24 novembre 1898. Dans cette situation, le 22 février 1899, le maire Charles Emile Prosper Cuenot expose au conseil qu'Alfred n'a pas assisté au conseil municipal depuis la session d'août 1896 et demande au sous-préfet de faire le nécessaire pour que lui et les deux autres élus¹³ concernés soient déclarés démissionnaires.

Toutefois, la sanction ne tombe pas et les absences non excusées continuent. Il est absent aux séances du 13 avril 1899, 25 mai 1899, 02 juillet 1899, 15 octobre 1899, 06 décembre 1899, 11 février 1900. Réélu en mai 1900 malgré ces absences, il reprend ses habitudes et ne participe pas aux séances du 01^{er} juin 1900, 12 août 1900, 11 novembre 1900. Alfred est un peu plus assidu par la suite¹⁴ et vit son dernier conseil le 21 février 1904 juste avant les nouvelles élections de mai 1904.

Le nom d'Alfred revient souvent dans les comptes rendus et non pas seulement parce qu'il a été membre du conseil.

Un cultivateur qui a besoin de terrains



Ce cultivateur récemment installé à La Chenalotte cherche du terrain agricole. Le 21 mai 1885, soit une année après son arrivée, la commune amodie des terrains communaux à bail pour 3, 6 ou 12 années consécutives. Alfred les obtient pour un prix annuel fixé à 180 Fr. après des enchères dont la mise à prix est fixée à 170 Fr. Il obtient les terrains communaux au lieu-dit Cerneux-dessous d'une contenance d'environ 3ha15a et l'enclos au lieu-dit La Sauce d'environ 34a qu'il doit

« cultiver, labourer, récolter selon la coutume des lieux, entendu que tout l'engrais provenant de la consommation des fourrages, pailles etc. devra être conduit sur lesdits

¹¹ Ils se marient le 10 janvier 1900 au Bizot.

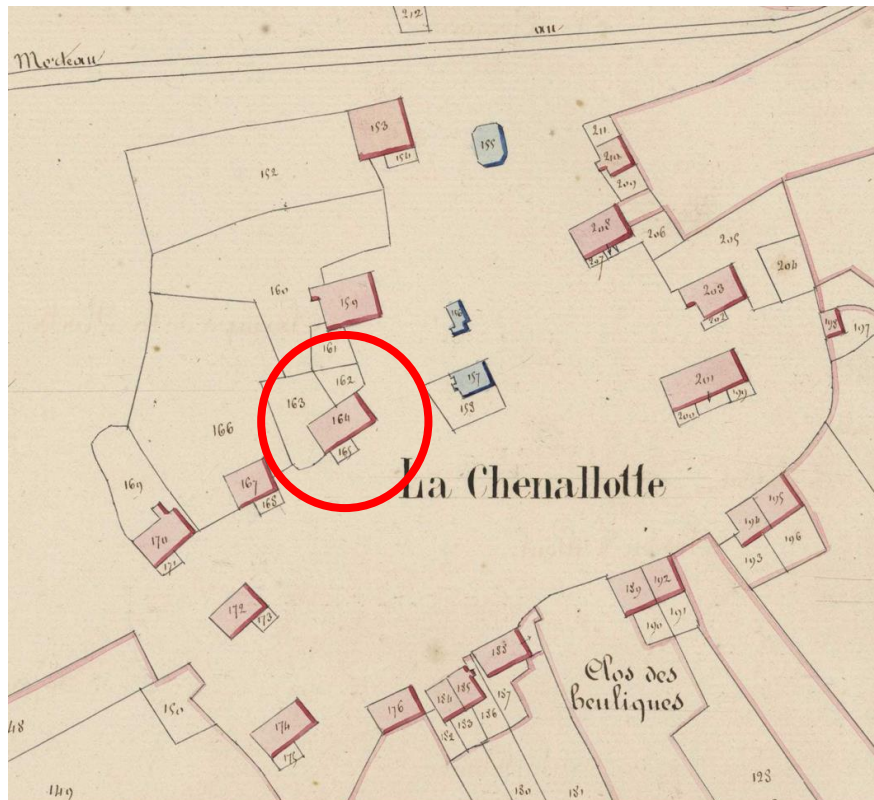
¹² Elections de Charles Emile Prosper Cuenot, élu maire et Léopold Poncet, 1^{er} adjoint.

¹³ Alfred n'est pas le seul. Ferjeux Renaud, qui après convocation, « n'a assisté au conseil municipal que depuis 1893 que le 3 décembre 1893 et le 13 août 1895 ». Le 3^{ème}, Perrot Jules n'a pas encore assisté depuis son élection.

¹⁴ Présent le 23 décembre 1900, le 24 février 1900, lorsque son fils est nommé garde champêtre le 16 mai 1901, absent le 01 septembre 1901 et le 10 décembre 1901, présent le 24 décembre 1901, 16 février 1902, 24 août 1902, absent le 16 novembre 1902, présent le 14 décembre 1902, 22 février 1902 comme à la session extraordinaire du 21 juin 1903.

terrains lesquels ne seront jamais écobués et brûlés, labourés que deux années consécutives au même endroit et en matrasser chaque fois convenablement¹⁵ ».

Deux ans après, à la séance du conseil municipal du 18 novembre 1887, le maire Ferjeux Renaud fait une lecture d'un courrier d'Alfred dans laquelle il demande l'acquisition d'un terrain en triangle de 36,03 m² attenant à sa propriété et s'engage à le payer au prix de cinquante centimes le m² soit une somme de 18 Fr.



A la séance du 18 novembre 1894, Alfred, jouissant toujours de terrains communaux mais victime de la sécheresse en 1892, perçoit 15 Fr. comme dommage.

Quelques mois plus tard, à la séance du 21 avril 1895, le conseil traite une nouvelle demande d'Alfred. Ce dernier souhaite échanger une parcelle de terrain de 20 m² située au nord-est de sa maison. Le maire François Mougin, propose d'accepter mais le demandeur étant présent à cette séance puisqu'élu, la délibération est annulée deux jours plus tard soit le 23 avril¹⁶. Pour traiter uniquement ce point, une séance extraordinaire se déroule le 28 avril 1895 et le conseil valide en l'absence d'Alfred.

Après 12 ans d'exploitation, les baux pour les Cerneux-dessous et la Sauce sont renouvelés à Alfred le 25 janvier 1897. Mais quelques mois après, le 17 novembre de la même année, et à la demande du

¹⁵ Dans le règlement de l'amodiation, il est ajouté que « le retenant ne pourra distraire aucun foin ou paille provenant des récoltes desdits enclos céd qu'ils devront consommés pour faire de l'engrais et le mettre pour l'amélioration des terrains dont il s'agit. Il ne pourra pas semer de la graine de pois et de lin (article 3), devra tous les ans, épierrer les champs, étendre les taupinières, ramener les terres ou besoin sera, relever les brèches des murs, entretenir les barrières et barres ne construire aucun murger enfin tenir et jouir des terrains en bon père de famille (article 4), devra tenir en bon état d'entretien les murs, barres et barrières de clôture en sorte qu'à la fin du bail ils devront être en bon état ; il sera aussi tenu chaque année de jouissance de reconstruire vingt-cinq mètres courant de murs sec qui aura un mètre de hauteur soixante-quinze centimètres de largeur à la base et quarante-cinq centimètres de largeur dans le haut, du tout à ses frais, quantaux vingt-cinq mètres de murs, ils devront être refait pour l'enclos dudit Cerneux-dessous et la réception en sera faite chaque année par le garde champêtre (article 5).

¹⁶ En vertu de l'article 64 de la loi du 05 avril 1864

Outre cette somme à régler à la commune, le casseur de pierres et cultivateur se retrouve avec une autre d'un montant de 180 Fr. C'est tout du moins, la demande du conseil à l'autorité supérieure. En effet, pour les élus, le cultivateur n'a pas respecté le 5^{ème} article du cahier des charges qui lui imposait de reconstruire 25 m de mur chaque année de jouissance, estimés à la somme de 15 Fr²⁰. Or, Alfred ne s'est acquitté que deux années durant les 14 années.

Pourtant, il semble que d'après les budgets communaux, Alfred n'ait pas payé ces sommes.

En 1901, l'exploitation de la carrière est régularisée. Le 16 février de cette année-là, Alfred alors âgé de 53 ans, obtient suite à une délibération du conseil municipal du 13 avril 1900²¹, l'exploitation de la carrière située sur le terrain communal au lieu-dit du Defoy au prix de 12 Fr. annuel²², affectée spécialement à l'extraction des matériaux d'entretien du chemin de grande communication 43 et dont le piquetage est fait de concert avec l'agent voyer cantonal et le maire. Le cahier des charges suivant est défini :

- **Article 1** : il sera amodié à bail pour trois ou six années consécutives pour en extraire de la pierre pour l'entretien du chemin de grande communication no 43 et en prendre possession au premier avril mil neuf cent, une carrière située au lieu-dit du Defoy.
- **Article 2** : les impôts dont est frappée ladite carrière seront payés par ladite commune.
- **Article 3** : le prix du bail sera payé entre les mains du receveur municipal de cette commune en sa résidence du Russey en un seul terme, les vingt-cinq mars de chaque année de jouissance pour entrer dans la caisse municipale.
- **Article 4** : pour plus de sureté de ladite amodiation, le retenant devra fournir caution solidaire et solvable au gré du receveur municipal pour la garantie du montant de son amodiation et l'exécution de son marché et jusqu'à la fin du bail.
- **Article 5** : le résiliation du bail devra se faire pour chacune des parties huit mois au moins devant l'expiration d'une période triennale de jouissance, et ce par écrit pour la commune par le maire assisté de deux conseillers par le retenant lui-même. En cas de décès de l'amodiateur ou de sa caution, il sera loisible à leurs héritiers de résilier le bail pour l'année de jouissance que le cas où les cas des décès se seraient produits. Dans le cas où toutes les conditions du présent cahier des charges ne seraient pas ponctuellement observées, le bail sera résilié de plein droit, malgré que ce ne sera pas à la fin d'une période, du tout sans aucune formalité judiciaire.
- **Article 6** : il devra se faire le piquetage de la carrière au même lieu du Defoy, affectée spécialement à l'extraction des matériaux d'entretien au chemin de grande communication no 43. Il sera fait de concert avec l'agent voyer cantonal et le maire.

D'après le tome 1 du livre « entre Doubs et Dessoubre en 1900 » de Bernard Vuillet, le casseur de pierres²³ ne les extrait pas seulement. Il les façonne :

« Il les taille : les pierres sont extraites de la carrière de La Chenalotte. Un dénommé Journot, exerçant la profession de tireur et de tailleur de pierres, découpe dans un seul bloc chaque linteau des portes et des fenêtres ».

²⁰ Selon l'article 13 du cahier des charges

²¹ Approuvé par le préfet le 20 mai 1900

²² La décision d'imposer le prix de 12 Fr. par an pour l'exploitation de la carrière est confortée par un rapport de l'agent voyer cantonal du Russey exposé aux élus le 13 avril 1899. Cette somme fixée est pour « le dommage qui sera causé pendant les années suivantes y compris l'année 1899

²³ Entre Doubs et Dessoubre en 1900. Tome 1 : le canon du Russey. D'après la collection de cartes postales de Georges Caille / Bernard Vuillet, 1981.

En 1904, alors qu'il est âgé de 56 ans, Alfred, le fournisseur de la pierre du chemin vicinal no 43, informe le maire François Mougin de son souhait de résilier le bail de la carrière. Lors du conseil du 12 juin de cette même année, les élus prennent acte et demandent à l'administration l'autorisation de la louer à Charles Feuvrier, entrepreneur à Bonnetage. Ce dernier l'obtient avec les mêmes conditions pour 12 Fr. à partir du 01^{er} avril toujours pour l'entretien du chemin de grande communication no 43²⁴ et selon le même cahier des charges défini précédemment.

A la séance du 25 novembre 1906, le maire informe les élus qu'un veau appartenant à Charles Perrot s'est précipité « *dans une carrière creusée dans la commune par M. Journot Alfred qui n'a jamais voulu la barrer*²⁵ ». S'agit-il de cette carrière du Clos Defoy ?

Une fin de vie au Barboux

Alfred, Marie Noémie, son épouse, et Stéphane²⁶ quittent La Chenalotte et s'installent à Noël-Cerneux le 25 mars 1909. Un peu plus d'une année après, l'épouse de l'ancien casseur de pierres, décède le 11 novembre 1910 à l'âge de 60 ans. Lors du recensement de 1911, Alfred est journalier et vit avec son fils Stéphane, également journalier. En 1921, il est toujours recensé à Noël-Cerneux mais vit avec son autre fils, François. Il quitte le village des Grelots et s'installe aux Barboux chez François, terrassier, le 25 mars 1922. Le 24 février 1924, le conseil municipal du village vote l'admission d'Alfred à l'hospice de Flangebouche. Privé de ressources, indigent, bénéficiant de l'aide alimentaire de ses enfants, atteint de cécité, l'ancien carrier comme il apparaît dans les formulaires administratifs, fait une tentative de suicide début mai 1924²⁷. Il décède quelques jours après le 15 mai 1924.

Dimitri Coulouvat,
Mars 2024

²⁴ D'après les comptes administratifs, les 12 Fr. pour l'exploitation de la carrière ont bien été versés en 1904, 1905 et 1906. Mais rien n'est prévu en 1907. Il est fort probable l'exploitation de cette carrière s'est arrêtée en 1906.

²⁵ Ayant perdu un deuxième veau la même année, écrasé par le train, le conseil municipal s'accorde à verser 100 Fr. à Charles Perrot pour l'indemniser.

²⁶ Dans le document révision des listes électorales, le tableau de rectification pour 1910, Alfred, François Stéphane mais aussi François sont retranchés. Sylvain reviendra habiter à La Chenalotte probablement en 1928 d'après les listes électorales. Il est recensé en 1931 avec son épouse Thérèse née Dumont et ses 6 enfants René, Henri, Marie Rose, Auguste, André, Denis. Il décède le 23 novembre 1956 à Noël-Cerneux.

²⁷ D'après un courrier du 11 mai du maire de La Chenalotte au sous-préfet.